



Distr. générale
27 février 2019
Français
Original : anglais



Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

Buenos Aires, 20-22 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétaire général

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été formulées sur la base des résolutions [71/244](#) et [71/318](#) et des décisions [72/544](#) et [73/543](#) de l'Assemblée générale.

I. Élection du Bureau

2. La Conférence élit un président, neuf vice-présidents¹, dont un est nommé rapporteur général, et un vice-président de droit originaire du pays hôte. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

II. Adoption du règlement intérieur

3. La Conférence adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur provisoire, dont l'Assemblée générale a recommandé l'adoption dans sa résolution [73/543](#), figure dans le document [A/CONF.235/2](#).

* [A/CONF.235/1](#).

¹ Deux vice-présidents issus des groupes suivants : États d'Afrique, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe orientale, États d'Europe occidentale et autres États, et un des États d'Amérique latine et des Caraïbes.



III. Adoption de l'ordre du jour

4. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire ([A/CONF.235/1](#)), comme le recommande l'Assemblée générale dans sa résolution [73/543](#).

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

5. La Conférence se tiendra au palais des congrès de Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019. Dans sa résolution [71/318](#), l'Assemblée générale a décidé que la Conférence se tiendrait au plus haut niveau possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement.

B. Séances plénières

6. La Conférence comportera en tout quatre séances plénières, qui se dérouleront comme suit :

Mercredi 20 mars : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures

Jeudi 21 mars : de 10 heures à 13 heures

Vendredi 22 mars : de 10 heures à 13 heures

7. Toutes les séances plénières se tiendront dans la salle des séances plénières.

8. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du mercredi 20 mars, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection du président de la Conférence, l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection des autres membres du Bureau, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les questions diverses. Des déclarations seront faites par le Président ou la Présidente de la Conférence, la Présidente de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, la Présidente du Conseil économique et social et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Lors de la session d'ouverture, un représentant du secteur privé et un représentant des organisations de la société civile feront également des déclarations.

9. Les quatre séances plénières seront principalement consacrées aux déclarations faites dans le cadre du débat général. La liste des orateurs du débat général sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur la liste des orateurs. La durée de chaque intervention des représentants des États participants et de l'Union européenne sera limitée à cinq minutes, ce qui n'exclut pas la possibilité de distribuer des textes plus détaillés des déclarations. La liste des orateurs figurera quotidiennement dans le *Journal des Nations Unies* consacré à la Conférence.

10. En outre, les représentants des organisations suivantes pourront, conformément à la résolution [71/318](#) et la décision [73/553](#) de l'Assemblée générale et si le temps le permet, faire une déclaration au cours du débat général : a) organisations intergouvernementales et autres entités ayant été invitées à titre permanent par l'Assemblée à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de toutes

les conférences internationales organisées sous ses auspices ; b) membres associés des commissions régionales ; c) institutions spécialisées et organisations apparentées ; d) autres organisations intergouvernementales ; e) organes de l'Organisation des Nations Unies intéressées ; et f) organisations non gouvernementales et autres organisations et institutions. Ces déclarations seront limitées à quatre minutes.

11. La séance plénière de clôture du vendredi 22 mars dans la matinée devrait s'achever par la présentation de résumés oraux par les co-présidents des trois tables rondes, par l'adoption du document final et du rapport de la Conférence, et par des déclarations du Président de la Conférence et du Secrétaire général de la Conférence.

C. Tables rondes

12. La Conférence comportera trois tables rondes qui se tiendront jeudi 21 mars, comme suit :

La table ronde 1, de 10 heures à 13 heures, se tiendra parallèlement à la séance plénière, sur le thème « Perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience des pratiques optimales et des exemples de réussite » ;

Les tables rondes 2 et 3, de 15 heures à 18 heures, se tiendront en même temps, respectivement sur les thèmes « Difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire » et « Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

13. Les tables rondes 1 et 2 auront lieu dans la salle de conférence D et la table ronde 3 se tiendra dans la salle des séances plénières.

14. Chaque table ronde sera dirigée par deux coprésidents, que la présidence de la Conférence nommera. Elle comprendra des déclarations liminaires prononcées par les coprésidents, des exposés présentés par jusqu'à quatre experts de haut niveau sélectionnés par le Secrétaire général de la Conférence et un débat interactif entre les États participants et les autres parties prenantes.

15. Les tables rondes seront interactives et multipartites. Chaque table ronde sera ouverte à la participation de représentants des États participants, d'au maximum huit représentants d'organisations intergouvernementales, huit entités compétentes du système des Nations Unies et six représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Les inscriptions s'effectueront selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les États participant à la Conférence et les autres participants sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible aux tables rondes. Chaque participant pourra se faire accompagner d'un conseiller.

16. Les coprésidents pourront, s'ils le souhaitent, donner la parole en priorité aux chefs d'État ou de gouvernement, aux ministres ou à d'autres personnalités de haut niveau, puis aux représentants de haut niveau des autres parties prenantes, étant entendu qu'il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. Les tables rondes de haut niveau s'attacheront à maintenir un équilibre entre les orateurs représentant les États participants et les représentants d'organisations intergouvernementales, d'entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Afin que le plus grand nombre de personnes puissent participer, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.

17. Les représentants des États participants, l'Union européenne et les membres associés des commissions régionales sont invités à indiquer au Secrétariat, par courriel (duap@un.org et pricec@un.org) et par ordre de préférence, les tables rondes au cours desquelles ils souhaitent prendre la parole, en précisant le nom et le titre de l'orateur et le niveau de participation, avant la date limite du 15 mars 2019. Conformément au paragraphe 16 ci-dessus, les représentants des organisations intergouvernementales, des entités du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes qui souhaitent participer aux tables rondes sont invités à s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le site Web de la Conférence, avant le 8 mars 2019, en indiquant par ordre de préférence les tables rondes au cours desquelles ils souhaitent intervenir, en précisant le nom et le titre de l'orateur et le niveau de participation.

18. Des notes de cadrage, orientant les trois tables rondes, seront mises en ligne sur le site Web de la Conférence.

D. Grande commission

19. Si une grande commission est créée conformément à l'article 46 du Règlement intérieur de la Conférence, des dispositions particulières seront prises.

E. Calendrier des travaux de la Conférence

20. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure en annexe à la présente note et sur le site Web de la Conférence (www.unsouthsouth.org/bapa40/programme/). Des renseignements à jour seront publiés sur le site Web de la Conférence et communiqués quotidiennement dans le *Journal des Nations Unies* consacré à la Conférence.

F. Organisation des réunions et autres manifestations liées à la Conférence

21. Les réunions se tiendront comme indiqué dans le calendrier figurant en annexe. Afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent à l'heure prévue.

22. Des manifestations parallèles seront organisées par les participants à la Conférence. Les directives concernant l'organisation de ces manifestations seront mises en ligne sur le site Web de la Conférence du pays hôte (www.cancilleria.gob.ar/userfiles/ut/side-events-guideline-bapa40.pdf), de même qu'une liste de ces manifestations.

V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

23. L'article 4 du règlement intérieur de la Conférence dispose qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres sera nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session. Elle examinera les pouvoirs des représentants et fera immédiatement rapport à la Conférence.

VI. Participants

24. La participation des États Membres de l'ONU, des membres des institutions spécialisées qui ont été invités à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, à ses sessions et travaux, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et organisations apparentées, d'autres organisations intergouvernementales, des organes de l'ONU, des institutions financières internationales et des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, du secteur privé et des organisations philanthropiques sera régie par la résolution 71/318 et le règlement intérieur de la Conférence.

VII. Secrétariat

25. Le Secrétaire général de la Conférence sera chargé de coordonner l'appui fourni par le Secrétariat à l'organisation de celle-ci, en coopération avec les représentants du Président. En février 2019, le Secrétaire général de l'ONU a nommé l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement Secrétaire général de la Conférence.

VIII. Documentation

26. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la Conférence comprendra les documents parus avant, pendant et après celle-ci.

27. Toujours conformément à la pratique établie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que la Conférence établisse un rapport reprenant le fruit de ses travaux, notamment le document final arrêté au niveau intergouvernemental, les synthèses des séances plénières et des tables rondes, et les mesures arrêtées en séance plénière.

28. On trouvera toute la documentation relative à la Conférence sur le site Web de cette dernière (www.unsouthsouth.org/bapa40/).

IX. Couverture médiatique

29. Des communiqués de presse résumant les débats des séances plénières et des tables rondes seront publiés par le Secrétariat.

Annexe

Projet de calendrier des travaux de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

Buenos Aires, 20-22 mars 2019

Date et heure

Point de l'ordre du jour/programme

Mercredi 20 mars**1^{re} séance plénière**

10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection du Président
	1	Déclarations liminaires
	3	Adoption du règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour
	5	Élection des autres membres du Bureau
	6	Organisation des travaux
	7 a)	Pouvoirs des représentants à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	8	Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives

2^e séance plénière

15 heures-18 heures	8	Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives
---------------------	---	--

Jeudi 21 mars**3^e séance plénière**

10 heures-13 heures	8	Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives
---------------------	---	--

Tables rondes

10 heures-13 heures	9 a)	Tables rondes : Table ronde 1 : perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite
---------------------	------	---

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Tables rondes	
15 heures-18 heures	9 b) Tables rondes : Table ronde 2 : difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire
15 heures-18 heures	9 c) Tables rondes : Table ronde 3 : renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire
Vendredi 22 mars	
4^e séance plénière	
10 heures-13 heures	8 Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives
	7 b) Pouvoirs des représentants à la Conférence : Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	9 d) Tables rondes : Résumé par les coprésidents
	10 Adoption du document final de la Conférence
	11 Adoption du rapport de la Conférence
	12 Clôture de la Conférence